



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11/12/2025
Date de convocation : 05/12/2025
Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Président : Philippe BONNIER, Maire
Secrétaire élu : Joël GUINAND
Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Bernadette MARTIN, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD, Marie Agnès FAYOLLE, Guillaume SOUBEYRAND, Eliane MURIGNEUX
Étaient excusés : Delphine CHILLET, Pierre Emmanuel GRANGE, Aurélie CARTERON, Valérie VENET

N° 02.12.25

OBJET : SALLE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE – REVISION DES TARIFS

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la dernière révision des tarifs pour la location de la salle associative a eu lieu le 19/12/2024.

Les coûts de fonctionnement (hausse de l'électricité, des charges générales, des travaux d'appoint, etc.) amènent à une réévaluation du tarif de la location, tout en conservant une attractivité du service et du prix.

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs.

Les tarifs de la salle communale applicables à compter du 1er janvier 2027 sont les suivants :

	SALLE A + CUISINE (200 m²)	SALLE A + B (300 m²)	Supplément DIMANCHE Jusqu'à 18 h	SALLE B			
				ENTERREMENT (verre de l'amitié en journée) été hiver		AUTRES (pique nique - repas de famille - anniversaire) été hiver	
COISATAIRE SAMEDI ET JOURS FERIES	390 € Jusqu'à 7 h	460 € Jusqu'à 7 h	120 €	50 €	100 €	100 €	200 €
EXTERIEUR SAMEDI	570 € Jusqu'à 7 h	675 € Jusqu'à 7 h	165 €				
COISATAIRE DIMANCHE ET JOURS DE SEMAINE	280 € de 8 h à 22 h	335 € de 8 h à 22 h					

EXTERIEUR DIMANCHE	380 € de 8 h à 22 h	520 € de 8 h à 22 h		Envoyé en préfecture le 16/12/2025			
				Reçu en préfecture le 16/12/2025			
				Publié le			Berger Levrault
				ID : 069-216900621-20251211-02_12_25-DE			
ASSOCIATIONS DE COISE : CONCOURS DE BELOTE, LOTO, TARDOT, AG AVEC REPAS...	165 €	190 €					
BALS, BALAIS	310 €	310 €					
THES DANSANTS, DEMI-DECADES, ASSO (SOIREE AVEC REPAS), FETE DU PAYS, ST SYLVESTRE	230 €	230 €					
REUNIONS ASSOCIATIONS DE COISE	UNIQUEMENT SALLE B GRATUITE Nettoyage effectué par l'Association organisatrice						

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

- **FIXE** les nouveaux tarifs de location de la salle associative et culturelle tel qu'indiqué ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Philippe BONNIER

Le secrétaire de séance,
Joël GUINAND

